

La Banque du Canada publie le calendrier des opérations prévues dans le cadre de son mécanisme ordinaire de prise de pension à plus d'un jour pour la période débutant le 27 avril 2009

AVIS – Le 21 avril 2009, 9 h (heure de l'Est)

Conformément à [l'annonce](#) qu'elle a faite aujourd'hui en vue de renforcer son engagement conditionnel à maintenir le taux cible du financement à un jour à 1/4 %, la Banque du Canada communique des précisions sur les modifications apportées au mécanisme ordinaire de prise en pension à plus d'un jour ainsi que le calendrier des opérations prévues pour la période débutant le 27 avril 2009.

On trouvera plus de précisions sur ces opérations, de même que la liste des titres admissibles, dans [les Modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour](#).

Voici le nouveau calendrier :

Mécanisme ordinaire de prise en pension à plus d'un jour

Date de l'adjudication (du règlement)	Nouveau montant	Montant arrivant à échéance	Échéance (jours)	Date d'échéance
Avril 2009				
27 (29) ¹	minimum 4 milliards \$	8 milliards \$	28	27 mai 2009
Mai 2009				
4 (7)	minimum 3 milliards \$	4 milliards \$	363	5 mai 2010
11 (13)	minimum 3 milliards \$	4 milliards \$	168	28 oct. 2009
19 (21)	minimum 3 milliards \$	4 milliards \$	83	12 août 2009
25 (27)	minimum 4 milliards \$	minimum 4 milliards \$	29	25 juin 2009
Juin 2009				
1 (4)	minimum 3 milliards \$	3 milliards \$	363	2 juin 2010
8 (10)	minimum 2 milliards \$		168	25 nov. 2009
15 (17)	minimum		85	10 sept. 2009

¹ L'adjudication du 27 avril a déjà été annoncée le 6 mars 2009.

	3 milliards \$			
22 (25)	minimum 4 milliards \$	minimum 4 milliards \$	27	22 juillet 2009
29 (2 juillet)	minimum 2 milliard \$	5 milliards \$	363	30 juin 2010
Juillet 2009				
6 (8)	minimum 2 milliards \$		168	23 déc. 2009
13 (15)	minimum 3 milliards \$		84	7 oct. 2009
20 (22)	minimum 4 milliards \$	minimum 4 milliards \$	28	19 août 2009

Calendrier de substitution

Date de l'avis²	Date de substitution
29 avril	1 ^{er} mai
13 mai	15 mai
27 mai	29 mai
10 juin	12 juin
24 juin	26 juin
8 juillet	10 juillet
22 juillet	24 juillet

² L'avis de substitution doit être donné à la Banque du Canada au plus tard à midi la date de l'avis.